AUTOMOBILE CLUB DE LA CORSE
ASACC
TOUR DE CORSE

FFSA
COUPE DE FRANCE RALLYE

12e MARE è MACHJA
Rallye de Pietrosella

20-21-22 Novembre 2026

Moderne - VHC - VHRS - VMRS



PITRUSEDDA
PIETROSELLA

Règlement Particulier

LIGUE CORSE DU SPORT AUTOMOBILE
activités sociales de l'énergie
AIR CORSICA
LUCCIONI BUREAUTIQUE
CORSICA linea
Holiday Inn Express
COLLECTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE
VITO CORSE
Location E.Leclerc
Europcar
SURETEC

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE MODERNE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 1. ORGANISATION
1.1. OFFICIELS
1.2. ELIGIBILITE
1.3. VERIFICATIONS
ARTICLE 2. ASSURANCES
ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES
3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS
3.2. EQUIPAGES
3.3. ORDRE DE DEPART
ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS
4.1. VOITURES AUTORISEES
4.2. PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES
4.3. ASSISTANCE
4.4. PROCEDURE DE PESEE DES VOITURES
4.5. ECHAPPEMENT
4.6. CAMERA ET APPAREILS DE PRISES DE VUE
4.7. EXTINCTEURS
4.8. CARBURANT
4.9. GEOLOCALISATION
ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE
5.1. IDENTIFICATION DES VOITURES
5.2. PUBLICITE
ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES
6.1. DESCRIPTION
6.2. RECONNAISSANCES
ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE
7.1. DEPART
7.6. PARC FERME
ARTICLE 8. RECLAMATIONS - APPELS
ARTICLE 9. CLASSEMENT
ARTICLE 10. PRIX - COUPES
10.1. REMISE DES PRIX

Il n'y aura pas d'édition papier des différents documents.
Ils seront téléchargeables sur le site : www.asacc.fr/Mare è Machja *2026*

PROGRAMME - HORAIRES

Avant le rallye		
Parution du règlement :	Dès obtention du Visa	
Ouverture des engagements :	2 octobre 2026	
Clôture des engagements :	09 novembre 2026	
Liste des Engagés et attribution des Numéros	12 novembre 2026	
Parution du carnet d'itinéraire :	12 novembre 2026	
Le road book sera disponible uniquement sur le site du rallye : www.asacc.fr		
Dates et heures des reconnaissances :	14, 15 et 19 novembre 2026	09h00 - 17h00
Vendredi 20 novembre 2026 à Pietrosella		
Ouverture du secrétariat du rallye		Mairie d'Pietrosella
Vérifications Administratives	De 14h00 à 20h00	Halle des Sports - Pietrosella
Vérifications Techniques	De 14H15 à 20h15	Mise à l'eau - Isolella
Heure de mise en parc de départ	A l'issue des vérifications Techniques Parking Isolella	
1ère réunion des Commissaires Sportifs	19h00	PC Course Mairie Pietrosella
Publication des équipages admis au départ	21h30	PC Course Mairie Pietrosella
Publication des heures et ordres de départ	21h30	PC Course
Samedi 21 novembre 2026 à Pietrosella		
Départ Etape 1	13h00 VHC	Parking Isolella
Arrivée Etape 1	17h51 VHC	Parking Isolella
2ème Réunion des Commissaires Sportifs	Selon planning	PC Course Pietrosella
Publication des résultats partiels du Rallye	19h30	PC Course Pietrosella
Dimanche 22 novembre 2026 à Pietrosella		
Départ Etape 2	08h00 VHC	Parking Isolella
Arrivée Etape 2	13h16 VHC	Parking Isolella
3ème Réunion des Commissaires Sportifs	Selon planning	PC Course Pietrosella
Publication des résultats du Rallye	30mn après l l'arrivée du dernier concurrent	
Podium	Après l'arrivée du 1ér concurrent	
Remise des prix	Après l'arrivée du dernier concurrent	

Ordre de départ des Rallyes VHC – Moderne – VHRS – VMRS

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive de L'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile organise **le rallye national**

MARE è MACHJA 2026 - Rallye de Pietrosella

Les 20, 21 et 22 novembre 2026

En qualité d'organisateur administratif et technique
Avec le soutien de **la commune de Pietrosella**,
et des communes **d'Albitreccia, Coti-Chiavari, Cognocoli-Monticchi et Serra-di-Ferro**
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Corse du Sport Automobile le 14/08/2026 sous le numéro 6/N/2026, par la FFSA le **18/09/2026** sous le numéro 699.

Comité d'Organisation

President : Christian **LECA**

Membres :

Stéphanie **CACCAVELLI**	Gilbert **LEROYER**
Félix **CASABIANCA**	Jean-Paul **MARCHINI**
Gisèle **CASABIANCA**	Sébastien **MIGNOT**
Albert **DALLA COLETTA**	Pierre **OGGIANO**
Guy **FIORI**	Jean-Paul **PEREZ**
Vincent **GIACOMO**	André **VARALDO**

Secrétariat du Rallye :	**ASACC Tour de Corse** Chemin Miniatojo Route de Mezzavia 20090 AJACCIO.
Adresse Postale :	BP 874 20202 Ajaccio Cedex 4
Téléphone :	+33 (0)4 95 23 62 60 /06 10 48 31 26
E-mail	tdc.asacc@orange.fr
Web	www.asacc.fr
Permanence du Rallye et Tableau Officiel d'Affichage :	Du vendredi 20 Novembre 9h00 à la fin des vérifications Vendredi 20 novembre Mairie de Pietrosella et Sportity :**ASACC2026** Dimanche 22 novembre à la fin du rallye – Mairie de Pietrosella www.asacc.fr www.sportity.com **ASACC2026**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Collège des commissaires sportifs		
Président :	Daniel BALDASSARI	Licence n° 5820
Membres :	Jean RASORI	Licence n° 2320
	Alain ROSSI	Licence n°
Direction de Course :	Patrick BOUTEILLER	Licence n°128253
Adjoint à la direction : VHC	Antoine CASANOVA	Licence n° 4042
Adjoint à la Direction :	David BERETTI	Licence n° 20543
Adjoint à la Direction : (nouveau départ)	Cathy BAILE	Licence N° 174066
Directeurs de Course :		
Délégué aux ES 1 -2 - 3-4	Noel BASTIANAGGI	Licence n°2221
Délégué intermédiaire ES 1 2 3 4	Patrick MARIANI	Licence n° 4060
Délégués à la direction de course :		
Vérifications Adm/ Techniques :	Catherine BAILE	Licence N° 174066
Organisateur Technique :	Laurent FABRE	Licence N° 49206
Véhicule tricolore :	Stéphanie CACCAVELLI	Licence N° 6471
Véhicule damier :	Vincent GIACOMO	Licence N° 20783
Commissaires techniques :		
Responsable :	Christophe OLIVIERI	Licence n° 169602
VHC/VHRS/VMRS :	André BAROLLE	Licence n° 55043
	Christian ALLOIN	Licence n° 13706
	Jean CAMPANA	Licence n° 4045
	Michel GALEAZZI	Licence n° 249597
Responsable des Classements :	CHRONODIUM	
Médecins :	Dr. Jean Claude EHLINGER	Licence n° 36682
Chargés des Relations Avec les Concurrents :	Pierrette RUBINI	Licence n° 27884
	Jacqueline ELHINGER	Licence n° 183132
Juges de faits :		
Chargé de relations avec la presse :	Jean-Pierre LECA	
Chargé de la géolocalisation :	CHRONODIUM	
Speaker :		
Chargé des commissaires :	Félix CASABIANCA	Licence n° 57809
Chargés du matériel :	André VARALDO	Licence n° 5486
	Jean Paul PEREZ	Licence n° 254354
	Gilbert LEROYER	Licence n° 18278
Responsable liaisons radio sur les ES :	DELTACOM	

1.2P. ELIGIBILITE

Le **MARE è MACHJA 2026 - Rallye de Pietrosella**

Compte pour

La Coupe de France des Rallyes 2027 coefficient 3

Le Championnat de la **L**igue **C**orse du **S**port **A**utomobile

Le Challenge interne ASACC Michel BRENNEUR

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

Elles auront lieu le vendredi 20 novembre 2026 à la Halle des Sports de Pietrosella de 14h00 à 20h00

Les horaires de convocation sont consultables sur le site, www.asacc.fr et www.sportity.com **ASACC2026** et par affichage au siège de l'ASACC

1.3.1P. Tout équipage participant au Rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives le :

Vendredi 20 novembre sur convocation à leur l'heure prévue.

Contrôles techniques : ils auront lieu le vendredi 20 novembre 2026 à Isolella Pietrosella 14h15 à 20h15

1.3.3P.L'équipage ou son représentant devra présenter au complet aux **contrôles techniques**. ***Les Concurrents se présentant en retard aux vérifications, se verront infliger les amendes décrites au règlement standard FFSA.***

A l'issue des **Contrôles techniques**, **les voitures entreront en Parc fermé au Parking de l Isolella**

1.3.12P. Les vérifications finales seront effectuées à **Pietrosella**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60,00 € TTC**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye **MARE è MACHJA 2026 - Rallye de Pietrosella** devra s'engager sur le site https://engagement.ffsa.org et adresser au secrétariat du rallye leur demande **d'engagement dûment complétée, accompagnée du droit d'engagement**, ainsi que de l'ensemble des documents relatifs aux pilotes, copilotes et véhicules, avant le :

lundi 09 novembre 2026 à 24h00,

ASACC Tour de Corse
Rallye Mare è Machja 2026
BP 874
20192 Ajaccio Cedex 4
Mail à tdc.asacc@orange.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum toutes épreuves confondues.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

Composition de l'équipage	Avec publicité organisateur	Sans publicité organisateur
100 % licenciés ASACC	**500 €**	1000€
1 licencié ASACC	**525€**	1050€
Sans licencié ASACC	**550 €**	1 100 €

+ 50,00 € pour la géolocalisation

+Une caution de 300 € sera demandée aux concurrents à la remise du boitier.

Les paiements des droits d'inscription se fera :

- CB
- Virement
- Chèque à l'ordre de Asacc Tour de corse
- Espèces

Relevé d'identité bancaire / IBAN						
Identification du compte pour une utilisation nationale						
11315		**00001**		**08008242804**		**53**
Code Banque		Code guichet		Numéro de compte		Clé RIB
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)						
FR76	**1131**	**5000**	**0108**	**0082**	**4280**	**453**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

Aux candidats dont l'engagement aurait été refusé ;

Au cas où la compétition n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de la compétition, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera de :

30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant la compétition,

50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.3. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

3.3.1P Le rallye moderne partira 15 minutes après le dernier concurrent VHC

Ordre des départs.

A8, R5/Rally2, Rally2 kit, GT+, RGT, Rally3, GT10, A7S, A7 K, Rally4, F215, F214, A8, R4, N4, R3, A6K, FRC, *e-Rallye5, Rally5*, R2, F213, FR6, A7, N3, A6, GT9, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

L'assistance est autorisée à la **CCAS Marinca de Porticcio.**

Les concurrents pourront accéder aux emplacements dès le vendredi 20 novembre 09h00 et jusqu'au dimanche 22 novembre à la fin du rallye

4.8P. CARBURANT

L'équipage ou son représentant devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :

- Essence : Conformément à l'Article 252-9.1 (dont SP98)
- Essence : jusqu'à 30% d'éthanol
- Diesel : Conformément à l'Article 252-9.2

- Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30%
- Autres carburants à préciser

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le MARE è MACHJA 2026 Rallye de Pietrosella représente un parcours de **257,94** km.
Il est divisé en 2 étapes de 4 sections.
Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de **90,72** km.
Les épreuves spéciales sont :

Samedi 21 novembre	
ES 1 ***Verghia - Pietrosella 1***	**19,70km**
ES 2 ***Verghia - Pietrosella 2***	**19,70 km**
Dimanche 22 novembre	
ES 3 ***Pietrosella - Acqua Doria 1***	**25,66 km**
ES 4 ***Pietrosella - Acqua Doria 2***	**25,66 km**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA
Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3 passages
Les reconnaissances auront lieu dans la limite de 2 journées aux dates et heures suivantes :

Samedi 14, dimanche15 et jeudi 19 novembre de 09h00 à 17h00

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1P. DEPART

7.1.1P. L'équipage peut entrer dans le parc fermé de départ 10 minutes avant son heure de départ.

7.3.17P. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au règlement standard FFSA

Le concurrent pourra réintégrer le rallye après l'entrée de son véhicule en parc fermé au plus tard 30 minutes avant le départ de la 2ème étape, après validation du commissaire technique.

7.5.16.2 DRAPEAUX ROUGES

Un drapeau rouge pourra être déployé par les commissaires sur l'ensemble d'une épreuve spéciale uniquement sur ordre du Directeur de Course général au PC course.

Si les voitures en compétition sont équipées d'un voyant symbolisant le drapeau rouge (la /les LED symbolisant le drapeau rouge devant être visible(s) des deux membres d'équipage) et lorsque le drapeau rouge est activé depuis la direction de course, le voyant LED symbolisant le drapeau rouge situé sur la console d'urgence se met à clignoter.
Dès lors qu'un drapeau rouge est présenté et/ou affiché sur le boitier de géolocalisation, le pilote doit immédiatement ralentir, maintenir cette vitesse réduite jusqu'à la fin de la spéciale et suivre les instructions des commissaires ou des pilotes des voitures d'intervention qu'il rencontre (ceux-ci pourront lui ordonner de s'arrêter pour faciliter la gestion des interventions). Tout non-respect de cette règle entraînera une pénalité qui sera décidée par les Commissaires Sportifs.
Tout équipage ayant reçu le drapeau rouge se verra attribuer un temps de référence pour la spéciale.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Réclamation : 700 € à l'ordre de l'ASA organisatrice : ASACC Tour de Corse
Caution appel national : 3 300 € à l'ordre de la FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

10.1P. REMISE DES PRIX

Dans la mesure où le commencement de la remise des prix à lieu à l'heure prévue, les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix.

Prix : Il n'y aura pas de dotation.

Coupes :

1 Coupe aux 3 premiers du classement général
1 Coupe aux vainqueurs de chaque groupe
1 Coupe aux vainqueurs de chaque classe
1 Coupe des Dames
1 Coupe des Commissaires
1 souvenir à tous les concurrents classés

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE VHC

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.
Tous les articles du règlement du rallye Moderne lui sont opposable sauf les précisions ci-après.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive de L'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile organise **le Rallye National**

MARE è MACHJA 2026 - Rallye de Pietrosella - VHC

Les 20, 21 et 22 novembre 2026

En qualité d'organisateur administratif et technique
Avec le soutien de **la commune de Pietrosella**,
et des communes **d'Albitreccia, Coti-Chiavari, Cognocoli-Monticchi et Serra-di-Ferro**
Le présent règlement a été enregistré par la **L**igue **C**orse du **S**port **A**utomobile le 14/08/2026 sous le numéro 6/N/2026, par la FFSA le **18/09/2026** sous le numéro 699.

1.1P OFFICIELS

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

1.2P. ELIGIBILITE

Le MARE è MACHJA 2026 - Rallye de Pietrosella **- VHC** compte pour
Le Championnat de la Ligue Corse du Sport Automobile 2026
Le Challenge interne ASACC Michel BRENNEUR

1.3P VERIFICATIONS

Conforme au règlement particulier du rallye VHC

La réglementation technique de base est contenue dans les Annexes K et J du Code Sportif de la FIA. Les Annexes K et J complètes (voitures éligibles, préparation, sécurité, publicité) particulières aux Véhicules Historiques de Compétition, sont également disponibles sur le site www.ffsa.org . Le Passeport Technique Historique FIA International (PTH) ou le Passeport Technique Historique FFSA National (PTHN) est obligatoire pour prendre part à un rallye VHC, J2 compris (sauf groupe Classic de Compétition). En cas de modification de tout ordre, sa mise à jour par la FFSA est impérative, toute voiture devant être strictement conforme à son PTH Inter /PTHN. La FFSA reste propriétaire du PTH Inter/PTHN qui doit obligatoirement être signé par le concurrent. Tout changement de propriétaire doit être indiqué. Le passeport technique fédéral est obligatoire pour toute voiture appartenant à un licencié FFSA.
Tout concurrent ayant une demande de PTH en cours d'étude par les membres de la commission d'homologation VHC et souhaitant participer à une compétition, pourra contacter le Service Technique VHC, via un courrier (ou courriel) avec la copie de sa fiche d'engagement, afin d'obtenir une dérogation pour pouvoir participer à cette compétition en Catégorie Classic.
Dans ce cas, pas de passeport 3 volets « Classic » délivré, seule l'attestation est nécessaire La voiture sera admise en Catégorie Classic sous réserve que les équipements de sécurité soient en conformité avec les exigences en vigueur au jour du rallye. Les concurrents engagés en Classic se verront attribuer un temps forfaitaire de 10 heures au départ de chaque rallye. Les ampoules de type "LED" sont autorisées dans la mesure où la structure d'origine reste similaire à celle utilisée en période. Les rampes de phares additionnelles utilisées en période peuvent aussi être équipées d'ampoules de type "LED", étant entendu que les équipements de type "Xénon" restent interdits pour l'ensemble des VHC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.
Conforme au règlement particulier du rallye moderne

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye **MARE è MACHJA 2026 - Rallye de Pietrosella** - **VHC** devra s'engager sur le site https://engagement.ffsa.org et adresser au secrétariat du rallye leur demande **d'engagement dûment complétée, accompagnée du droit d'engagement**, ainsi que de l'ensemble des documents relatifs aux pilotes, copilotes et véhicules, avant le :

lundi 09 novembre 2026 à 24h00,

Les documents relatifs aux Pilotes et Co-pilotes et voitures devront parvenir au siège avant les vérifications

ASACC Tour de Corse
Rallye Mare è Machja 2026
BP 874
20192 Ajaccio Cedex 4

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

Composition de l'équipage	Avec publicité organisateur	Sans publicité organisateur
100 % licenciés ASACC	400 €	800€
1 licencié ASACC	425€	850€
Sans licencié ASACC	450 €	900 €

+ 50,00 € pour la géolocalisation

Une caution de 300 € sera demandée aux concurrents à la remise du boitier.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.
Les paiements des droits d'inscription se fera :

- CB
- Virement
- Chèque à l'ordre de Asacc Tour de corse
- Espèces

Relevé d'identité bancaire / IBAN						
Identification du compte pour une utilisation nationale						
11315		**00001**		**08008242804**		**53**
Code Banque		Code guichet		Numéro de compte		Clé RIB
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)						
FR76	**1131**	**5000**	**0108**	**0082**	**4280**	**453**

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme aux règles spécifiques VHC 2026

3.3.1P Le rallye VHC partira devant le rallye moderne

Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :

Groupe A, Groupes 4/5, Groupe B, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.
Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC. 2026 ;

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.3.17P. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conformément et selon les conditions de l'article 7.3.17 des règles spécifiques des rallyes VHC 2026

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.
En cours de rallye un classement général toutes périodes confondues est autorisé.
Les classements seront affichés sur le site de CHRONODIUM, ainsi que sur SPORTITY
A l'issue du rallye il sera établi :
Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
• Un classement général est publié pour les Groupes N VHC, A VHC, B VHC, J et K (1992 – 2000)
• Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1992)

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique Ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Prix :

Il n'y aura pas de dotation.

Coupes :

1 Coupe aux 3 premiers du classement général
1 Coupe au vainqueur du Groupe 1, 2, 3,4/5
1 Coupe au vainqueur du Groupe N VHC, A VHC, B VHC, J et K (1992 – 2000)
1 Coupe au vainqueur du Groupe Classic de compétition (1977 – 1992)
1 Coupe aux premières féminines
Un souvenir à tous les concurrents classés

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE VHRS

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC
Tous les articles du règlement du rallye Moderne et VHC lui sont opposables sauf les précisions ci-après.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive de L'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile organise **le rallye national**

MARE è MACHJA 2026 - Rallye de Pietrosella - VHRS

Les 20, 21 et 22 novembre 2026

En qualité d'organisateur administratif et technique
Avec le soutien de **la commune de Pietrosella**,
et des communes **d'Albitreccia, Coti-Chiavari, Cognocoli-Monticchi et Serra-di-Ferro**
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Corse du Sport Automobile le 14/08/2026 sous le numéro 6/N/2026, par la FFSA le **18/09/2026** sous le numéro 699.

1.1P OFFICIELS

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

1.2P. ELIGIBILITE

Le MARE è MACHJA 2026 Rallye de Pietrosella **- VHRS** compte pour :
Le Coupe de France des rallyes VHRS Coefficient 2.
Le Championnat de la Ligue Corse du Sport Automobile
Le Challenge interne ASACC Michel BRENNEUR

1.3P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.
Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

Permis de conduire,
Attestation d'assurance
« Laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
Licence en cours de validité ou Titre de Participation.

1.3.12P. Il n'y a pas de vérifications finales en régularité

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

2.1P. Toute voiture circulant en dehors de l'itinéraire du rallye (tel que prévu dans le road book) devra obligatoirement être remis en conformité avec le code de la route (plaques d'immatriculation visibles) et avec leur propre assurance notamment :

▪ En cas de sortie du parc fermé,
▪ En cas de problème dans une zone de régularité nécessitant un retour vers un parc d'assistance ou de regroupement en empruntant un autre itinéraire que celui du rallye.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHRS

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye **MARE è MACHJA 2026 - Rallye de Pietrosella - VHRS** devra s'engager sur le site https://engagement.ffsa.org et adresser au secrétariat du rallye leur demande **d'engagement dûment complétée, accompagnée du droit d'engagement**, ainsi que de l'ensemble des documents relatifs aux pilotes, copilotes et véhicules, avant le :

lundi 09 novembre 2026 à 24h00,

Les documents relatifs aux Pilotes et Co-pilotes et voitures devront parvenir au siège avant les vérifications

ASACC Tour de Corse
Rallye Mare è Machja 2026
BP 874
20192 Ajaccio Cedex 4

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

Composition de l'équipage	Avec publicité organisateur	Sans publicité organisateur
100 % licenciés ASACC	400 €	800 €
1 licencié ASACC	425 €	850 €
Sans licencié ASACC	450 €	900 €

+ 50,00 € pour la géolocalisation

Une caution de 300 € sera demandée aux concurrents à la remise du boitier.

Les paiements des droits d'inscription se fera :

- CB
- Virement
- Chèque à l'ordre de Asacc Tour de corse
- Espèces

Relevé d'identité bancaire / IBAN						
Identification du compte pour une utilisation nationale						
11315		**00001**		**08008242804**		**53**
Code Banque		Code guichet		Numéro de compte		Clé RIB
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)						
FR76	**1131**	**5000**	**0108**	**0082**	**4280**	**453**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement

3.1.1P. CONCURRENTS ADMIS

3.1.3P. Est admise toute personne physique ou morale, titulaire d'une licence valable pour le rallye concerné et pour l'année en cours ou d'un Titre de Participation délivré pour l'épreuve considérée.

3.2P. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA

Pour toute demande de Titre de participation, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.1.P VOITURES AUTORISEES

Un rallye historique de régularité sportive est ouvert aux voitures des catégories suivantes :
Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1996 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA.
Equipements de sécurité : homologués ou ayant été homologués.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.
Les ampoules de type "LED" sont autorisées dans la mesure où la structure d'origine reste similaire à celle utilisée en période.
L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la catégorie concernée.
Les voitures doivent être conformes au code de la route des pays traversés.
Un extincteur de 2 Kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.
L'utilisation de compteurs et d'autres équipements électroniques est autorisée
.
Un classement par type d'équipements autorisés sera prévu :
Un classement sans aucun compteur ou instruments additionnels
Un classement avec équipement électronique…

4.2P. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE).
Le port de vêtement recouvrant entièrement les bras et les jambes ~~est~~ sont obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon …) sont prohibées

4.6 – IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

ARTICLE 5 PUBLICITE

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

ARTICLE 6 SITE ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHRS

7.5P. ZONES DE REGULARITE (ZR)

L'organisateur devra donner les moyennes : une moyenne haute, une moyenne intermédiaire, une moyenne basse.
Le tableau des moyennes sera remis aux concurrents à l'issue des vérifications administratives, le jour du rallye.
En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :
1ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €
2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera la disqualification.
Tout ralentissement intempestif ou arrêt pendant la zone de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée, est interdit et pénalisé par le Collège des Commissaires Sportifs.
Pour chaque seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti : 1 seconde de pénalité.
Exemple :
Moyenne définie 60 km/h
Longueur du secteur de zone de régularité 10 km (exemple sans chronométrage intermédiaire)
Temps idéal : 10mn.
a) Temps réalisé : 9 mn. 39 secs. = 21 secondes de pénalité.
b) Temps réalisé : 10 mn. 31 secs. = 31 secondes de pénalité.

7.5.4P. ZONE DE REGULARITE NON EFFECTUEE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il doit avertir la direction de course. Il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 30 minutes avant le départ du premier concurrent.
Pour chaque zone de régularité non réalisée ou sautée, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 30 minutes additionnées au plus mauvais temps du concurrent ayant effectivement parcouru la zone de régularité.
Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité
7.5P. Le point stop pour la fin d'une zone de régularité sur route fermée sera le même que le rallye de support

7.5.16P. INTERRUPTION D'UNE ZONE DE REGULARITE

Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course pourra prendre le dernier point intermédiaire de chronométrage franchi par tous les concurrents pour établir le classement de celle-ci, ou annuler la zone de régularité.

7.6P PARC FERME

Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

ARTICLE 8P. RECLAMATION

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. COUPES

Conforme au règlement standard FFSA.
Coupes :
1 Coupe aux vainqueurs de chaque Moyenne
Un souvenir à tous les concurrents classés

RALLYE MODERNE DE REGULARITE SPORTIVE (VMRS)

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC
Tous les articles du règlement du rallye Moderne, VHC et VHRS lui sont opposable sauf les précisions ci-après.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive de L'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile organise **le Rallye national**

MARE è MACHJA 2026 - Rallye de Pietrosella - VMRS

Les 20, 21 et 22 novembre 2026

En qualité d'organisateur administratif et technique
Avec le soutien de **la commune de Pietrosella**,
et des communes **d'Albitreccia, Coti-Chiavari, Cognocoli-Monticchi et Serra-di-Ferro**
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Corse du Sport Automobile le 14/08/2026 sous le numéro 6/N/2026, par la FFSA le **18/09/2026** sous le numéro 699.

OFFICIELS

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

1.3P. VERIFICATIONS

1.3.1P. Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

Permis de conduire,
Attestation d'assurance
Vignette de contrôle technique
Licences en cours de validité ou Titre de Participation.

En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

1.3.12P. Il n'y a pas de vérifications finales en régularité

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes et au règlement standard es rallyes de régularité sportive.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye **MARE è MACHJA 2026 - Rallye de Pietrosella - VMRS** devra s'engager sur le site https://engagement.ffsa.org et adresser au secrétariat du rallye leur demande **d'engagement dûment complétée, accompagnée du droit d'engagement**, ainsi que de l'ensemble des documents relatifs aux pilotes, copilotes et véhicules, avant le :

lundi 09 novembre 2026 à 24h00,

Les documents relatifs aux Pilotes et Co-pilotes et voitures devront parvenir au siège avant les vérifications

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

Composition de l'équipage	Avec publicité organisateur	Sans publicité organisateur
100 % licenciés ASACC	400 €	800 €
1 licencié ASACC	425 €	850 €
Sans licencié ASACC	450 €	900 €

+ 50,00 € pour la géolocalisation

Une caution de 300 € sera demandée aux concurrents à la remise du boitier.

Les paiements des droits d'inscription se fera :

- CB

- Virement
- Chèque à l'ordre de Asacc Tour de corse
- Espèces

Relevé d'identité bancaire / IBAN						
Identification du compte pour une utilisation nationale						
11315		**00001**		**08008242804**		**53**
Code Banque		Code guichet		Numéro de compte		Clé RIB
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)						
FR76	**1131**	**5000**	**0108**	**0082**	**4280**	**453**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. ORDRE DE DEPART

3.3.2P. L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives (Haute, Intermédiaire, Basse).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Les voitures doivent être conformes au code de la route des pays traversés.
Un Rallye Moderne de Régularité Sportive est ouvert aux catégories suivantes :
LPRS - voitures de Grand Tourisme (GT) de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, ***construites après le 31 décembre 1996***.
LTRS - voitures de Tourisme de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, ***construites après le 31 décembre 1996***.
L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.
Un extincteur et un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.
4.2P. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE).
Les voitures de type cabriolet seront interdites en moyenne haute.
Le port de vêtement recouvrant entièrement les bras et les jambes sont obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon …) sont prohibées

4.1.3P PNEUMATIQUES

Homologation route.
Les pneumatiques utilisés seront marqués E ou DOT par le manufacturier.
Dimensions : celles préconisées par le constructeur à l'exclusion de toute autre.
Pressions : celles recommandées par le constructeur avec une tolérance de 5%.
Présence obligatoire de la roue de secours si elle est prévue à l'origine
À tout moment du rallye, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera d'un minimum et deux maximums.
Il pourra être ajouté une roue de secours de taille normale, si le constructeur n'en prévoit pas ou si celle-ci est de taille réduite : une roue galette pourra être remplacée par une roue de taille normale. Dans ce cas, elle devra être fixée solidement dans le coffre de la voiture.
Le retaillage des pneumatiques est interdit.

ARTICLE 6 SITE ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

7.6P PARC FERME

Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera admise

ARTICLE 9. CLASSEMENT

A l'issue du rallye, il sera établi :
1 classement LTRS/LPRS confondus

ARTICLE 10. COUPES

Coupes :
1 Coupe aux vainqueurs de chaque Moyenne
Un souvenir à tous les concurrents classés